



Boulangerie Salon de thé

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 10 février 2007

Peut on fumer dans une boulangerie salon de the lorsque l'on consomme un cafe par exemple.

merci

Réponse :

- Dans une boulangerie, il est totalement interdit de fumer.
- Si elle est couplée avec un salon de thé, le principe général s'applique au salon de thé depuis le 1er février 2007. On pourrait éventuellement y créer un fumoir conforme aux normes décrites dans le décret Bertrand.